



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

COMMUNE DE VALRÉAS

Police Municipale

Dossier suivi par Vincent DEFOSSE

Responsable Pôle Sécurité

Tél : 04.90.10.06.60. – Fax : 04.90.37.69.75

Courriel : secretariatpm@mairie-valreas.fr

PM/VD/CM

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE MISE EN DEMEURE DU N° 2023-10/49

Mise sous surveillance et évaluation comportementale d'un animal ayant mordu

LE MAIRE DE VALREAS

- **VU** le Code Rural et notamment l'article L. 211-14-1 ;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-1 et suivants ;
- **VU** la main courante N° 2023000688 du 22 septembre 2023.
- **VU** l'arrêté du maire n°2020-06/11 portant délégation de fonctions et de signature à M. Franck VIGNE en date du 5 juin 2020 ;

Considérant que l'animal, appartenant à _____ a fait montre
d'agressivité envers _____ et l'a mordu au niveau de la main droite.

Considérant qu'il y a lieu de faire procéder à l'examen de l'animal par un vétérinaire évaluateur
aux fins d'obtenir une évaluation comportementale de l'animal ;

ARRÊTE

Article 1 : _____ demeurant _____
est détentrice d'un chien (de sexe masculin) né le : _____ identifié sous le
transpondeur _____ et répondant au signalement suivant :
_____ est mise en demeure de faire procéder dans un délai de huit jours à l'évaluation dudit
chien.

Article 2 : _____ informe dans les meilleurs délais le maire de l'identité du
vétérinaire qu'elle a choisi sur la liste départementale.

Article 3 : _____ est invitée à faire connaître dans le délai de huit jours à
compter de l'examen du chien les résultats de l'évaluation comportementale.

Article 4 : La totalité des frais d'évaluation y compris les éventuels frais supplémentaires liés à
une évaluation complémentaire sont à la charge de _____

Article 5 : La Directrice Générale des Services et le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié à l'intéressée et dont ampliation est adressée à :

- Madame la Préfète de Vaucluse
- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Valréas

Fait à Valréas, le 16 Octobre 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
L'Adjoint délégué à la sécurité,
Franck VIGNÉ



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication sur le site internet de la ville le : 19 OCT 2023